

Rôle des femmes en Turquie dans la vie sociale, économique et politique

2004/2215(INI) - 26/05/2005

La commission a adopté le rapport d'initiative d'Emine BOZKURT (PSE, NL) sur le rôle des femmes en Turquie dans la vie sociale, économique et politique. Soulignant que le respect des droits de l'homme, dont les droits des femmes, est une condition sine qua non pour l'adhésion à l'Union européenne, la commission parlementaire demande à la Commission européenne d'inscrire la question des droits de l'homme, dont les droits de la femme, à «une place primordiale dans l'ordre du jour des négociations avec la Turquie». Tout en saluant les réformes législatives entreprises récemment par la Turquie, la commission se déclare préoccupée par l'insuffisance de progrès réalisés dans le domaine de l'application et de la mise en œuvre de la législation dans le domaine des droits de la femme et souligne la nécessité d'une «mise en œuvre pleine et effective de la nouvelle législation».

Reconnaissant le rôle positif joué par la société civile dans la réalisation des récentes réformes, les députés européens estiment que la réalisation des changements démocratiques nécessite la mobilisation de toute la classe politique, de la société civile, des communautés religieuses et des médias.

Soulevant le problème de la violence envers les femmes, le rapport demande au gouvernement turc de prendre des mesures pour protéger les femmes qui risquent d'être victimes de violence, en leur apportant notamment les soins de santé et l'assistance et la sécurité juridiques appropriés en les rendant facilement accessibles. Les sujets d'inquiétude concernent notamment le faible taux de participation des femmes à la politique (les femmes ne constituent que 4,4 % du parlement et environ 1 % des représentants des assemblées locales), l'accès à l'éducation et le faible taux de participation des femmes au marché du travail.

La commission prie la Turquie de ratifier le protocole additionnel n° 12 à la convention européenne sur les droits de l'homme qui traite de la prévention des discriminations. Enfin, les députés européens soulignent leur intention de surveiller étroitement la situation des femmes en Turquie et de faire rapport chaque année sur le sujet par l'intermédiaire de la commission des droits de la femme du Parlement européen, et chargent la Commission européenne de faire de même.